

INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2023/2024

ELLES ONT LIEU DU **6 AU 17 MARS 2023** ET CONCERNENT LES ENFANTS :

- ▶ nés en 2020,
- ▶ nés entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2021 (sous réserve des places disponibles),
- ▶ entrant en CP,
- ▶ les nouveaux portois tous niveaux confondus.

VOUS POUVEZ FORMULER LA DEMANDE D'INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT UNIQUEMENT :

- sur rendez-vous auprès du service scolaire : 04 75 57 95 03 ;
- en déposant les dossiers dans la boîte aux lettres de la mairie (côté parking Est).

VOUS DEVREZ IMPÉRATIVEMENT FOURNIR LA PHOTOCOPIE DES DOCUMENTS CI-APRÈS :

- ◆ fiche de renseignements (à télécharger sur le site de la Ville : www.portes-les-valence.fr),
- ◆ pièce d'identité d'un des parents,
- ◆ livret de famille (page parents + page tous les enfants),
- ◆ carnet de santé : seulement les pages des vaccins obligatoires,
- ◆ justificatif du domicile de moins de trois mois,
- ◆ en cas de séparation, divorce, jugement précisant votre qualité de responsable légal de l'enfant,
- ◆ certificat de radiation en cas de changement d'école (si disponible).

LES DEMANDES DE DÉROGATION SCOLAIRE DOIVENT ÊTRE RÉDIGÉES SUR PAPIER

LIBRE ET OBLIGATOIREMENT ACCOMPAGNÉES DES PIÈCES JUSTIFICATIVES :

- **POUR LES ENFANTS EN GARDE CHEZ UNE ASSISTANTE MATERNELLE** : dernier bulletin de salaire et la copie des 4 premières pages du contrat de travail,
- **POUR LES ENFANTS EN GARDE CHEZ LES GRANDS-PARENTS** : pièce d'identité, justificatif de domicile, attestation sur l'honneur,
- **POUR TOUT AUTRE MOTIF**, fournir les justificatifs correspondants (certificat médical...)

LES DOSSIERS INCOMPLETS ET LES DEMANDES PAR MAIL NE SERONT PAS TRAITÉS.

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE,
MERCİ DE CONTACTER LE SERVICE SCOLAIRE DE LA MAIRIE AU 04 75 57 95 03**